Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1472

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

Encore un numéro trop grand

L'ARMÉE COMME LE FOOTBALL CONSTITUENT EN SUISSE DES SUJETS PRIVILÉGIÉS DU DÉBAT PUBLIC. DANS CES DEUX DOMAINES, CHACUN – CHACUNE? – SE SENT NATURELLEMENT compétent. Le phénomène est d'autant plus paradoxal que les problèmes de défense nationale ne font que rarement l'objet d'une votation populaire, si l'on excepte l'initiative shakespearienne pour la suppression de l'armée et les tentatives récurrentes de la gauche de couper une partie des vivres de la grande muette. La réforme «Armée XXI» et le plan d'investissement pour les quinze prochaines années, récemment présentés par le Conseil fédéral ne font pas exception et divisent les esprits jusque dans les chaumières.

L'appréciation du budget proposé peut varier selon le point de vue. On nous annonçait un montant annuel de 5 milliards, voire plus à terme; c'est finalement une facture de 4,3 milliards, frais de restructuration compris. Une bonne affaire en quelque sorte. D'ailleurs le budget militaire n'a-t-il pas reculé de 28% en termes réels depuis 1987?

Ces chiffres sont trompeurs car ils ne traduisent pas les modifications radicales du contexte international et européen en matière de sécurité. En effet, les effectifs d'«Armée XXI» – 220 000 soldats d'actifs et de réservistes – comme la nature et l'ampleur des projets d'armement reflètent une conception traditionnelle de la défense nationale, conçue prioritairement comme la défense du territoire. Une défense que nous devons pouvoir exercer de manière autonome, insiste Samuel Schmid à l'intention des deux extrêmes de l'éventail politique qui fantasment sur une adhésion de la Suisse à l'OTAN. L'argument n'est pas seulement tactique, il exprime hélas une réalité: les rêves de grandeur des militaires et les intérêts bien compris de l'industrie, directs ou par commandes compensatoires interposées, continuent de dicter la conception officielle de la défense militaire. Grâce à la réforme du service militaire, l'économie va voir diminuer substantiellement sa contribution aux coûts de cette défense; mais elle ne veut pas renoncer à la manne budgétaire.

Or même isolée politiquement au centre de l'Europe, la Suisse ne peut imaginer garantir sa sécurité militaire autrement que dans le cadre continental. Ses adversaires, si tant est qu'il en existe, seront aussi ceux de ses voisins. L'idée même d'une défense autonome est donc dérisoire et coûteuse. Comme est fallacieux l'argument de la neutralité: il ne s'agit pas de coopérer pour agresser mais pour résister à une agression.

Attendrons-nous «Armée XXII» pour façonner un instrument de défense adapté au contexte européen, c'est-à-dire modeste dans ses ambitions territoriales et utile à notre contribution au maintien de la paix sur le continent? JD

Sommaire

Collaboration intercantonale: Les cantons de Berne et du Jura signent un accord (p. 2)

Financement des partis: La grande misère des formations politiques (p. 3)

Femmes et universités: Primes, mentoring et garderies au programme universitaire (p. 4)

Finances vaudoises: Le deal impossible (p. 5)

Attentat contre Hitler: Lumière froide sur lesannées de plomb (p. 6)

Génie génétique: Manipulation des bébés ou de l'opinion? (p. 7)

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

11 mai 2001
Domaine Public nº 1472
Depuis trente-huit ans,
un regard différent sur l'actualité